
Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire d'Aulas (Gard) relative au trait de courage du citoyen Dunal, lors de la séance du 23 pluviôse an II (11 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire d'Aulas (Gard) relative au trait de courage du citoyen Dunal, lors de la séance du 23 pluviôse an II (11 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 567;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35202_t1_0567_0000_1

Fichier pdf généré le 15/05/2023

25

La société populaire d'Aulas, département du Gard, annonce le brûlement des titres féodaux, la réunion des catholiques et des protestans dans le temple de l'Égalité, et fait part du trait suivant :

Le citoyen Dunal avoit un fils aux frontières : ce fils, victime de son intrépidité, tombe aux pieds de ses camarades, en les animant à marcher la baïonnette en avant sur une redoute espagnole. La nouvelle de sa mort arrive, ses parens éplorés se décident à l'aller annoncer au père. En les voyant la douleur peinte sur le visage, il leur dit : « Vous venez m'annoncer la mort de mon fils : eh bien ! pourquoi pleurez-vous ? mon fils est mort pour la patrie ; vive la République ! » Quelques jours après, la prise de Toulon est annoncée, la joie transporte toute la société ; on observe néanmoins de respecter la douleur des citoyens dont les enfans ont péri sous ses murs. Ce même Dunal se présente : « Et moi aussi, dit-il, j'ai perdu mon fils au champ de l'honneur ; mais la République triomphe : allons chanter autour de l'arbre de la liberté. » (*Applaudissemens*).

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (1).

26

Les administrateurs du district des Sables annoncent à la Convention l'envoi de 63 marcs 6 onces d'argenterie, trouvés chez des ci-devant chefs de l'armée catholique.

Insertion au bulletin (2).

[*Les Sables, 27 niv. II. A la Conv.*] (3)

« Montagnards !

Peu de paroles, point de phrases, mais des actes révolutionnaires. Voilà notre devise !

Nous vous adressons 63 marcs 6 onces d'argenterie déterrés dans les caves, jardins, châteaux-forts de MM. les marquis, princes, ducs, barons composant ci-devant la trop fameuse armée catholique. Cette argenterie consiste en couverts, chandeliers, cafetières, cuillères à ragoût et le bordereau en est ci-joint.

Nous espérons sous peu vous faire un second envoi de pierreries et bijoux, que nous allons bientôt saisir dans quelques nouveaux repaires. Nous n'y comprenons pas, Représentants, les envois considérables d'argenterie que nous avons faits et faisons tous les jours, aux hôtels des monnaies provenant des niches des insolents petits bons dieux, *amis du sang* et des fureurs.

(1) P.V., XXXI, 182. Bⁱⁿ, 23 pluv. (1^{er} suppl^t) ; *J. Mont.*, n° 91 ; *J. Fr.*, n° 506 ; *M.U.*, XXXVI, 379 ; *J. Sablier*, n° 1133 ; *C. Eg.*, n° 543 ; *Ann. patr.*, n° 407.

(2) P.V., XXXI, 183. Bⁱⁿ, 23 pluv. ; *M.U.*, XXXVI, 379 ; *J. Paris*, n° 408 ; *J. Fr.*, n° 506 ; *J. Sablier*, n° 1133.

(3) C 291, pl. 924, p. 26. La pièce 27 est constituée par le bordereau des objets. Texte de l'adresse reproduit dans *Audit. nat.*, n° 507, jusqu'à « creuset républicain ».

Mais à propos de ces bons dieux, il faut vous dire que le peuple dans ce district leur a fait d'éternels adieux ; plus de prêtres, de saints et de saintes, plus de cloches d'églises, d'ornemens et de ces sacrés gobelets qui ont induit en erreur tant d'imbéciles. Toutes ces belles choses ont bien voulu passer au creuset républicain ; lorsque tous nos envois seront finis, nous nous hâterons de vous en adresser le bordereau général.

Qu'il nous soit permis de nous plaindre, Représentants, du silence absolu dans lequel on a laissé deux adresses sans culottines (sic) que nous avons faits (sic) depuis 3 mois que le Représentant Fayau nous a confié le timon des affaires administratives. N'avons-nous pas le droit comme tous les Républicains d'offrir notre tribut de reconnaissance à l'auguste Montagne qui a sauvé la France ? Nous l'invitions et nous l'invitons encore au nom de nos frères de rester inébranlable au poste de (sic) l'honneur qu'elle sait si bien occuper ! Périissent tous ses lâches détracteurs ! Vive à jamais cette Sainte Montagne ! Vive la République ! ».

RIVES (*agent nat.*), BERMOND (*pr. le présid.*),
AYMON (*secrét.*).

27

La société populaire de Clermont-Ferrand félicite la Convention nationale d'avoir décrété que l'anniversaire de la mort du tyran sera célébré tous les ans pour entretenir l'horreur de la royauté dans toutes les âmes républicaines.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

COUTHON, remet sur le bureau l'adresse suivante :

[*Clermont-Ferrand, 7 pluv. II*] (2)

« Législateurs,

Le supplice légal du tyran est une époque bien solennelle de notre révolution. Alors expira l'odieuse despotisme, alors au règne ténébreux de la servitude succédèrent les glorieux prodiges de la liberté, cette fille auguste de la nature et de la raison.

Vous avez décrété que ce mémorable événement sera célébré chaque année pour entretenir dans toutes les âmes l'horreur de la royauté et donner aux peuples souverains le signal du jugement de tous les rois. Cette disposition est bien digne de cette courageuse Montagne qui a conduit si habilement le vaisseau national au milieu des écueils, des foudres et des tempêtes. En applaudissant avec enthousiasme à cette institution, nous l'avons répété ce serment si profondément gravé dans nos cœurs, ce serment la terreur de nos ennemis, ce serment enfin dont les voûtes du sanctuaire des lois et du temple de la liberté de Paris, viennent de retentir :

(1) P.V., XXXI, 183. Bⁱⁿ, 24 pluv. (2^e suppl^t). *Batave*, n° 363 ; *Mon.*, XIX, 450 ; *J. Lois*, n° 502 ; *C. Eg.*, n° 543 ; *M.U.*, XXXVI, 379 ; *J. Perlet*, n° 508 ; *J. Fr.*, n° 506.

(2) C 292, pl. 940, p. 26.